



PROCES-VERBAL

de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du 15 FÉVRIER 2018

L'an Deux Mille Dix-huit, le quinze février, à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont rassemblés au lieu habituel de leurs séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Maire de la Ville de Parthenay,

Béatrice LARGEAU, François GILBERT, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicole LAMBERT, Laurent ROUVREAU, Brigitte CLISSON, Patrick DEVAUD, Daniel LONGEARD, Jean GIRARD, Gilles BERTIN, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Laurence VERDON, Jean-Pierre GUILBAUD, Armelle YOU, Didier GAUTIER, Stéphanie CHARPRENET, Philippe KOUAKOU, Albert BOIVIN, Sarah GEARING, Nicole SECHERET, Jean-Paul GARNIER, Judicaël CHEVALIER, Magaly PROUST, Michel BAUDOIN

Pouvoirs :

Nicolas GUILLEMINOT donne procuration à Philippe KOUAKOU

Isabelle PROD'HOMME donne procuration à Albert BOIVIN

Karine HERVE donne procuration à Françoise PRESTAT-BERTHELOT

Françoise BELY donne procuration à Jean-Paul GARNIER

Claude BEAUCHAMP donne procuration à Magaly PROUST

Absences excusées : Nora SI ZIANI, Dilia DE GOUVEIA, Didier SENECHAUD

Secrétaires de séance : Didier GAUTIER, Philippe KOUAKOU

SOMMAIRE

AFFAIRES GENERALES.....	10
1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE.....	6
AFFAIRES FINANCIERES	6
2 - CLOTURE DU BUDGET ANNEXE REGIE DE TRANSPORT.....	6
3 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018	7
4 - OUVERTURE D'UNE NOUVELLE AUTORISATION DE PROGRAMME ET ACTUALISATION DES AP/CP EXISTANTS	11
RESSOURCES HUMAINES.....	13
5 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....	13
URBANISME ET HABITAT	14
6 - COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2017.....	14
7 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN	16
8 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ACTUALISATION DES TARIFS 2018.....	16
QUESTIONS DIVERSES	17



M. le Maire : Bonsoir à toutes et tous. Nous allons commencer ce Conseil Municipal par une présentation du service des sports, qui a connu quelques modifications de localisation et d'organisation cette année. Je vais tout d'abord laisser la parole à Patrick DEVAUD, adjoint en charge de cette compétence, pour la présentation. C'est une occasion intéressante de porter à la connaissance de tous les élus du Conseil Municipal la nouvelle organisation et les différents projets de l'année.

M. DEVAUD : Bonsoir à tous. L'année 2018 à Parthenay a pour thème, le sport. C'est l'année de tous les sports. Suite à l'inauguration du stade en octobre 2017, nous avons envisagé de vous présenter ce soir les changements qu'il y a eu au sein du service des sports. Tout d'abord, nous allons vous faire part de la délocalisation de l'ancien tribunal vers le Parc des sports l'Enjeu. Ensuite, nous évoquerons deux sujets qui nous ont tenu à cœur, à savoir, le bon fonctionnement de la construction du stade ainsi que ce que nous pouvons appeler un projet de service, dont s'est saisi l'ensemble des acteurs du service pour élaborer une vraie vision d'avenir concernant l'organisation du service des sports de Parthenay, depuis le personnel d'entretien jusqu'à la personne qui dirige le service, tout cela dans une ambiance que je qualifierais de très bonne au quotidien et toujours avec une véritable envie de satisfaire l'utilisateur. Personnellement, en tant qu'élu, je suis très attaché à cela et c'est tout l'enjeu. Je vais maintenant laisser la parole à Véronique CHARRIER et toute son équipe, qui vont vous présenter leur excellent travail.

Véronique CHARRIER, Responsable du service des sports : Bonsoir à tous, nous vous remercions de nous donner l'occasion de venir présenter le service des sports de Parthenay. Je vais présenter les agents du service, et vous décrire l'organisation du service. Après moi, chaque agent du service prendra la parole pour expliquer ses missions au quotidien. Le service se compose de Franck MOULIN, agent technique, Arnaud AUDOUX, agent technique, Nathalie MARCELO, agent d'entretien, Agnès BAUDRAND, agent d'entretien, Philippe PROUST, éducateur sportif et moi-même, Véronique CHARRIER, responsable du service.

Concernant les chiffres sur le sport à Parthenay, nous recensons 54 associations sportives, dont 6 associations scolaires, collèges, lycées et l'USEP. Nous avons également 10 établissements scolaires qui fréquentent les bâtiments : 2 lycées, 3 collèges et 5 écoles primaires, ce qui représente à peu près 3 000 élèves sur l'ensemble des équipements. L'ensemble de ces associations proposent environ 60 activités. Par ailleurs, nous comptabilisons 6 500 adhérents aux différentes associations sportives de Parthenay et nous constatons que c'est à effectif constant chaque année, avec environ 40 % de femmes et 60 % d'hommes, ce sont les mêmes chiffres que nous retrouvons au niveau national, dont 48 % ont moins de 18 ans. Les associations sportives emploient 18 personnes sur des temps de travail variables, équivalant au total à 13,5 Equivalents Temps Plein. En plus des associations sportives, nous accueillons dans nos équipements, le comité départemental de tennis de table, le comité départemental de judo et la ligue régionale de tir.

Parmi les équipements sportifs de la ville, il y a le stade des Grippeaux qui comporte 2 terrains de foot et un terrain de rugby, avec de nouveaux vestiaires, inaugurés en 2014 ; le stade Eugène Brisset, avec un terrain de rugby et des vestiaires datant de 2009 ; le Parc des sports l'Enjeu, notre nouvel équipement, qui est très complet avec un terrain d'honneur en herbe, un terrain synthétique, une piste d'athlétisme, des cages de lancer de marteau et de disque, des aires de saut, une salle de préparation physique, une salle conviviale et un plateau sportif couvert, demandé notamment par les scolaires, pour accueillir les élèves en cas de mauvais temps. C'est un équipement très apprécié. Il y a également le terrain de foot qui se trouve dans le quartier des Loges, qui est plus ou moins délaissé aujourd'hui puisque les clubs de foot ne s'entraînent plus dessus depuis l'ouverture de l'Enjeu. Il est donc utilisé principalement par les élèves de l'école Jacques Prévert, le Campus des métiers et les jeunes du quartier des Loges.

Concernant les salles de sport, il y a la salle des Grippeaux qui se trouve sur le même site que le terrain des Grippeaux, et qui est équipée pour accueillir du hand, du basket, du volley et de la savate box. Il y a également la salle Mendès France qui se trouve plus en centre-ville et qui est équipée pour la pratique du basket, du volley et du badminton. Il y a aussi la salle de l'Ecole Normale qui est une salle spécifique dédiée à la gymnastique, utilisée principalement par l'association l'Etoile Parthenaisienne. Il y a également la salle des Métiviers, qui a été équipée spécifiquement pour la pratique de la danse. Elle est utilisée par 4 associations. Elle est très sollicitée, nous avons de plus en plus de demandes de locations pour cette salle et, notamment, la gym volontaire qui est venue s'ajouter cette année à son utilisation. Parmi les salles de sport, il y a également la salle occupée par l'association gym petits qui est installée depuis l'an dernier dans les bâtiments de l'ancienne école Montgazon. Cette salle est utilisée principalement par l'association Gym Petits et les écoles primaires de Parthenay et alentours. Il y a également sur Parthenay le complexe sportif Léo Lagrange qui lui est un bâtiment communautaire, comportant 5 salles : la grande salle Léo Lagrange qui est une salle multisports, principalement pour la pratique du basket, du hand et du volley ;

la salle Bellefontaine qui a subi de gros travaux de réfection, d'étanchéité et de sol l'année dernière, et qui est équipée pour la pratique du basket, du hand et du volley ; la salle du Dojo, pour la pratique des arts martiaux. C'est un Dojo départemental, un des plus beaux du département. Il y a également la salle de tennis de table, c'est également une salle départementale, une des plus grandes du département. Et puis une petite salle, appelée la salle annexe ou la salle d'armes puisque le club d'escrime s'y est installé depuis 3 ou 4 ans maintenant. Cette salle sert de dépannage pour la danse, la gym ou encore les arts martiaux...

Il y a aussi d'autres équipements sportifs : le terrain de moto-cross, utilisé par le club Moto verte de Parthenay, qui gère entièrement ce terrain ; le boulodrome de Bellevue, situé sur le marché aux bestiaux, accueillant la pétanque, la boule en bois et la boule ferrée, avec des terrains couverts et des terrains extérieurs, ce centre de tennis à la Base des Loisirs, comportant 6 courts extérieurs, 2 courts couverts et 2 courts de squash, ce centre est géré entièrement par l'association, sous couvert de la collectivité ; la grange de la Base de Loisirs, qui est plus un lieu de stockage de matériel pour le service des sports et les associations ; la salle de préparation physique du Parc des sports, c'est un nouvel équipement mis à disposition des associations sportives de Parthenay qui est très apprécié parce que c'est une salle de taille moyenne qui permet de dépanner ; la salle conviviale du Parc des sports est une salle de réunion qui peut accueillir une centaine de personnes, elle est équipée d'un vidéoprojecteur, d'un écran et c'est une salle partagée parce qu'elle sert également de club house pour le Racing club, le Club d'athlétisme et les clubs de course à pied qui utilisent le stade ; il y a également le stand de tir qui est un équipement communautaire, constitué des stands de 25 m, de stands de tir au pistolet de 50 m, cet équipement est entièrement géré par le club de tir de Parthenay.

Il y a aussi des équipements en accès libre situés à la Base de loisirs : un terrain de pétanque et un terrain de foot, avec 2 buts de foot installés il y a trois ans. Nous recensons également un combi-multisports dans le quartier des Loges, qui est très fréquenté, ainsi que des terrains de boules dans divers quartiers, notamment dans le quartier de Montgazon, le quartier des Loges, la Bouquetière et à la Base de Loisirs. Depuis quelques années, nous mettons également à disposition le Skate Park en accès libre.

Le service des sports a pour mission de gérer la mise à disposition des équipements aux associations sportives ayant leur siège social à Parthenay et aux établissements scolaires. La collectivité apporte un soutien logistique aux associations pour les projets qu'elles organisent sur Parthenay. Le soutien s'effectue également par le biais de prêt de matériel, d'équipements, de salles, par l'attribution de subventions de fonctionnement selon des critères définis. Chaque année les associations envoient à la mairie un dossier de demande de subvention et ensuite la commission sport se réunit pour étudier ces dossiers et attribuer les subventions en fonction des critères.

La mise aux normes des équipements sportifs (buts, poteaux, matériels divers...) y compris l'entretien et la maintenance des bâtiments s'effectue en lien avec les services techniques, qui s'occupent du bâti, ce qui représente beaucoup de travail parce qu'il faut savoir que le public scolaire et associatif qui utilise les équipements représente en moyenne 250 personnes par jour. Par exemple, pour le complexe Léo Lagrange, sur les 5 salles, nous comptons une moyenne de 800 à 900 utilisateurs par jour, c'est quand même une grosse fréquentation, d'où un suivi des équipements nécessaire au quotidien.

Le service des sports s'occupe également de l'organisation de la Fête du sport qui a lieu chaque année le 1^{er} samedi de septembre, et cette année, ce sera la dixième édition.

Depuis trois ans, la collectivité apporte un soutien à l'encadrement des activités physiques pour le sport adapté en partenariat avec le Foyer Gabrielle Bordier et l'association parthenaisienne de sport pour handicapés physiques. Je laisserai mon collègue Philippe PROUST s'exprimer sur ce sujet puisque c'est lui qui encadre cette activité. Le service des sports intervient également pendant les vacances scolaires pour les activités sportives dédiées aux moins de 17 ans en lien avec le service des sports communautaire, par l'ouverture d'une salle de sport en accès libre pendant les petites vacances de février et d'avril, principalement. L'activité sport santé a vu le jour cette année dans le cadre de l'ouverture du Parc des sports. Elle a débuté depuis septembre, de la même manière, je laisserai Philippe PROUST en parler.

L'organigramme du service des sports est l'aboutissement d'un projet de service sur lequel nous avons travaillé en 2017, et qui nous a paru évident de mettre en place avec l'arrivée du nouveau Parc des sports. Chaque agent a travaillé sur ce projet pour mettre en place une nouvelle organisation au sein du service et nous avons deux agents d'entretien qui sont maintenant rattachés au service des sports et un agent technique qui est référent des bâtiments sportifs.

Cathy CLOCHARD qui n'est pas présente ce soir, est employée par la Communauté de communes et elle est mise à disposition à raison de 6 heures par semaine sur la ville pour m'aider dans mes tâches administratives. Marilynne CHAIGNEAU est également absente ce soir, elle fait partie des agents d'entretien et intervient à raison de 2 heures par semaine.

Je laisse maintenant la parole à mes collègues qui vont se présenter et présenter leurs missions.

Philippe PROUST : En tant qu'animateur sportif, depuis septembre et en lien avec l'association AZALEE, j'encadre à raison d'une heure par semaine tous les lundis, un groupe de personnes touchées par différentes pathologies. L'infirmière qui les suit quotidiennement intervient également avec moi. Le mercredi, dans le cadre du sport handicapé, j'interviens également au Foyer Gabrielle Bordier pour faire découvrir l'activité boccia, qui correspond à de la pétanque adaptée aux personnes à mobilité réduite et la sarbacane. A partir du mois d'avril, nous avons en projet de leur faire découvrir le tir à l'arc, pour ensuite les amener sur des activités tournant autour de l'athlétisme, cela ne s'est encore jamais produit.

J'interviens également pendant les vacances dans les salles de sport pour encadrer les actions « Faites du sport ». J'apporte aussi mon soutien dans la gestion administrative au quotidien. Véronique CHARRIER m'a formé à ce niveau parce que je n'étais pas forcément à l'aise avec l'ordinateur.

Quand ils ont besoin, j'aide également mes collègues à tracer un terrain. Arnaud AUDOUX ne me prête jamais de perceuse parce qu'il sait que je ne suis pas très bon en bricolage.

Je vous lance le défi de venir en basket à l'Enjeu pour la manifestation « Courir pour aimer la vie » qui aura lieu le 22 mars et pour la Frappadingue le 1^{er} avril !

M. le Maire : Combien de personnes participent aux animations le lundi ?

Philippe PROUST : Au commencement de l'activité, une dizaine de personnes participaient. Cela fluctue, il y a moins de monde en ce moment. Il y a des périodes où c'est très difficile de mobiliser les troupes. Le but de la mise en place de cette activité, c'est de ramener les personnes sur une dépense physique avec l'objectif de les faire marcher. Nous avons réalisé un premier test de 6 minutes de marche, nous devons aller en progression et petit à petit amener les personnes à pouvoir intégrer une association qui pratique la marche nordique ou autre.

Agnès BAUDRAND : Bonsoir à tous, je suis Agnès BAUDRAND. Je réalise l'entretien des stades de la ville, de toutes les salles de sport et du nouveau Parc des sports l'Enjeu, les Grippeaux, la salle Métivier, et celle de Mendès France. Je travaille de 6h à 10h30, tous les matins sur l'entretien de tous ces équipements.

Nathalie MARCELO : Bonsoir à tous, je suis Nathalie MARCELO, je fais exactement la même chose qu'Agnès et je travaille tous les matins de 6h à 12h.

Véronique CHARRIER : Je tiens vraiment à saluer le travail que réalisent Nathalie et Agnès, parce que chaque jour, lorsqu'elles quittent les sites, ils sont parfaitement bien nettoyés et le lendemain, lorsqu'elles reviennent, elles les retrouvent de nouveau très sales. Leur travail et leur volonté sont vraiment remarquables, je tiens vraiment à le souligner. Je ne veux pas les mettre en avant plus que mes autres collègues mais c'est vrai que faire le ménage dans les salles de sports et les vestiaires, cela n'a rien à voir avec du ménage dans un bureau.

Arnaud AUDOUX : Bonsoir, je suis Arnaud AUDOUX, le dernier arrivé au service des sports. Je l'ai intégré le 1^{er} septembre 2017 au moment de l'ouverture du Parc des sports l'Enjeu. Je suis le référent technique, j'ai en charge le suivi technique de l'ensemble des équipements sportifs. Actuellement, je suis un peu plus sur le Parc des sports pour assurer les finitions en collaboration avec toutes les entreprises. Cela représente un travail plus important que ce que nous avions prévu.

Franck MOULIN : Bonsoir, je suis Franck MOULIN, responsable de la surveillance des bâtiments. Je suis en charge du volet sécurité, j'assure également le traçage des terrains, l'entretien du Parc des sports, l'ouverture des salles et j'anime quelques activités avec Philippe PROUST.

Véronique CHARRIER : En 2017, Franck a également encadré les jeunes pendant les petites vacances dans le cadre du dispositif Argent de poche. L'arrivée d'Arnaud en tant que référent technique des bâtiments représente une réelle bouffée d'oxygène puisque comme je vous le disais nos bâtiments sont très fréquentés chaque jour. Le suivi qu'il réalise est très important, c'était vraiment nécessaire d'avoir un référent technique spécifique pour les bâtiments sportifs, ce que nous n'avions pas auparavant.

L'année 2018 a été identifiée comme l'année du sport. Nous souhaitons donc développer les équipements en accès libre pour favoriser le sport accessible pour tous, notamment par la mise en place d'équipements dans les quartiers, comme nous l'avons fait dans le quartier des Loges avec le terrain multisports. Nous avons récupéré des paniers de basket dans l'ancien stade Daguerre. Nous allons donc en installer un dans le quartier de La Mara, un dans la cité Leclerc et un autre à la Base des Loisirs, que nous appellerons City stade. C'est un projet sur lequel nous allons travailler cette année. Nous souhaitons également développer le volet sport santé, qui a démarré en 2017, en mettant en place une section sport sénior.

Les activités organisées pendant les vacances seront maintenues pendant les vacances de février et d'avril. Elles ont été encadrées par Franck cette semaine et ont accueilli quotidiennement environ une quinzaine de jeunes. Nous poursuivons également le suivi de la mise aux normes des équipements sportifs que ce soit des bâtiments et des matériels parce qu'il y a de nouvelles normes à mettre en place chaque année. Parmi les autres projets pour l'année 2018, il y a la réalisation des travaux d'étanchéité de la salle des Grippeaux, prévus pour le 2^{ème} semestre 2018.

Pour l'année 2018, le calendrier d'animations sportives est très chargé sur la ville. Nous avons constitué un tableau récapitulatif mensuel des principales animations, sans y annoter l'ensemble des manifestations parce que chaque week-end, il y a énormément de rencontres de championnats. La prochaine manifestation à venir aura lieu les 24 et 25 février avec les championnats de France de Tennis de table qui vont se dérouler au complexe Léo Lagrange.

Au mois de mars, il y aura le triathlon organisé par le Triathlon Club de Gâtine, qui se lance également dans l'organisation d'un bike and run le 18 mars à la Base des Loisirs. Le gros évènement de l'année, dont tout le monde parle à Parthenay, c'est la Frappadingue. Il s'agit d'une course de 12 km avec 40 obstacles qui se déroulera le 1^{er} avril. La veille, le samedi 31 mars, aura lieu la Frappajeune, course à obstacles également pour les jeunes de 7 à 12 ans sur un parcours de 2 à 3 km.

Au mois d'avril, nous accueillerons au Parc des sports, l'épreuve officielle des jeunes sapeurs-pompiers du département. Nous allons y accueillir également le championnat de France de biathlon. Il y aura un stage de boxe, de la savate boxe avec la venue de la championne du monde. Ces évènements se dérouleront à la salle des Grippeaux. Le club athlétique organisera un championnat départemental d'athlétisme au Parc des sports.

Au mois de mai, comme chaque année, auront lieu le gala des majorettes, la balade oxygène organisée par Moto Event's, en partenariat avec le Foyer Gabrielle Bordier ainsi que la course des remparts, dont le départ sera délocalisé au Parc des Sports, le vendredi 18 mai, veille du week-end de pentecôte.

Je vous énumère simplement les dates connues à ce jour, il y en a sûrement d'autres qui vont s'ajouter. Au mois de juin, les vendredi et samedi 8 et 9 juin, nous allons accueillir les championnats de France handisport d'athlétisme en interclubs. La ville de Parthenay a postulé au niveau de la fédération et elle a eu la chance d'être retenue. Ce sera une manifestation importante que nous vous invitons à venir voir parce que c'est vraiment un gros évènement pour Parthenay. La ville de Parthenay va également recevoir les finales de hand, ainsi que dans les mois précédents, les ¼ de finales et ½ finales. Le jeudi 21 juin, auront lieu les olympiades handisports en partenariat avec le Foyer Gabrielle Bordier, le Foyer des Genêts de Châtillon-sur-Thouet et un foyer de vie de Niort.

Au mois de juillet, le service des sports interviendra pour encadrer les animations multisports au moment du FLIP, qui aura lieu cette année du 11 au 22 juillet. Le motocross nocturne annuel aura lieu le 25 août. La fête du sport se déroulera le 31 août et le 1^{er} septembre au Parc des sports. Le tournoi de foot interentreprises sera maintenu au stade des Grippeaux, le 31 août. Au mois de septembre, aura lieu La nationale de pétanque au boulodrome de Bellevue et au mois d'octobre la Parthenaisienne et le trail urbain de Jog'gatine, dont les départs seront organisés également au Parc des sports.

Voilà les principales manifestations sportives que nous connaissons à ce jour prévues sur Parthenay en 2018. Vous êtes bien entendu cordialement invités à venir découvrir notre nouvelle installation au Parc des sports. Et concernant les manifestations, surtout n'hésitez pas à franchir les portes des stades et des salles parce que bien souvent, on n'ose pas alors que l'on serait accueilli avec grand plaisir.

M. GARNIER : Je remercie le service des sports pour cette présentation. Mon seul regret, c'est que nous n'avons pas eu de commission depuis fin août 2017.

Véronique CHARRIER : La prochaine commission aura lieu le vendredi 2 mars à 17h.

M. le Maire : Je vous remercie au nom de tous les élus pour votre présence et pour votre investissement au quotidien sur les bâtiments et équipements sportifs. Nous sommes tous très fiers du travail accompli et de l'organisation mise en place pour l'accueil de ce nouvel équipement, à la fois dans sa construction, et dans les relations avec les associations utilisatrices. Vous avez su montrer votre capacité à organiser tout cela avec beaucoup d'associations et beaucoup de personnes. Je tiens au nom de tous les élus à vous en féliciter.

1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

M. le Maire : Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique.

M. le Maire : Nous avons reçu une question diverse concernant la commande publique n°743 ayant trait à un devis de prolongation pour la location des modulaires installés au Centre Technique Municipal (CTM). Je laisse la parole à M. ROUVREAU pour apporter la réponse.

M. ROUVREAU : Depuis un peu plus de deux ans, les services techniques de la Ville qui étaient rue Béranger, dans les mêmes locaux que les services techniques de la Communauté de communes, ont déménagé au CTM, parce que les élus de la Communauté de communes souhaitaient séparer les services. Les services techniques de la ville ont donc été délocalisés au CTM dans des modulaires qui aujourd'hui, sont toujours exploités. Il vous est donc proposé la prolongation de la location de ces modulaires pour un an afin de nous permettre de savoir si nous entérinons ce positionnement des services techniques de la ville au CTM. Si nous retenons cette option, nous pourrions penser le travail de manière plus pérenne.

Mme SECHERET : J'ai quand même un regret et cela n'est pas la première fois que je le mentionne, c'est que si nous avions acheté quelques modulaires au moment de la construction de l'école Gutenberg, il y a longtemps qu'ils seraient amortis et cela nous coûterait beaucoup moins cher aujourd'hui.

M. ROUVREAU : C'est vrai que c'est un coût, mais c'est le choix qui avait été fait à cette époque, d'autant plus qu'à ce moment-là, nous ne savions pas que les services techniques seraient délocalisés au CTM.

Mme SECHERET : A ce moment-là, j'avais déjà soulevé cette hypothèse.

M. ROUVREAU : Il faut bien avoir à l'esprit tout de même que cette situation n'est pas très viable dans le temps, parce que ce n'est pas agréable d'être dans ces bâtiments. D'un point de vue consommation d'énergie, ce n'est pas terrible non plus. Certes, ces modulaires n'ont pas un coût élevé mais ils ne sont pas viables dans le temps.

O
O O
O

AFFAIRES FINANCIERES

2 - CLOTURE DU BUDGET ANNEXE REGIE DE TRANSPORT

Mme CLISSON : Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'assurer le suivi comptable de l'activité « Pybus –véhicule de transport » au sein du budget principal, à compter du 1^{er} janvier 2018,
- de procéder à la clôture du budget annexe « Régie de transport » à l'issue du vote du compte administratif et compte de gestion 2017,
- de dire que le solde de clôture sera intégré au budget principal.

Mme CLISSON : Il y a une obligation depuis cette année de mettre en place des régies avec autonomie morale et financière ou autonomie financière seulement mais dans les deux cas il faut créer un conseil d'exploitation. Dans ce cadre, le budget doit obligatoirement être à l'équilibre sans faire appel au budget principal. Afin d'équilibrer le budget Pybus, nous procédons à un virement du budget principal vers le budget annexe transport. Cependant, comme ce budget est relativement modique, nous vous proposons de ne pas créer de régie et de l'intégrer au budget principal, en sachant que cela ne nous empêchera pas de faire un suivi analytique des opérations.

Pour information, la fréquentation du Pybus a encore augmenté en 2017 par rapport à 2016 de plus de 11 % : il y a eu 6 690 utilisateurs en 2017 contre à peine 6 000 en 2016.

* Adopté à l'unanimité

3 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Mme CLISSON : Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2018 présenté en pièce-jointe.

Mme CLISSON : Comme l'année dernière, nous vous proposons une présentation plus allégée du budget, à partir des annexes étudiées en commission, qui vous ont été communiquées.

Diapositive n°4 – « Budget 2018 : 15 millions d'€ » : Ces chiffres ne tiennent pas compte des décisions modificatives qui pourraient avoir lieu en cours d'année.

Diapositive n°8 – « Dépenses courantes de fonctionnement » : Les charges à caractère général sont en augmentation par rapport à l'année dernière de 39 250 €. Nous enregistrons cette année une augmentation des assurances, des fluides (gaz, eau, électricité), d'entretien du bâtiment et du matériel ainsi que de tous les frais divers. Les charges de personnel augmentent de 184 300 € avec l'ajout d'1,3 agent qui était rattaché à la régie des transports pour le Pybus, qui va revenir dans le budget général, la mise en place du glissement vieillesse technicité, les avancements de carrière, le RIFSEEP et l'augmentation des charges patronales. Au chapitre des charges de gestion courante, nous avons une augmentation de 27 000 €, avec l'augmentation des Attributions de compensation vers la Communauté de communes à la suite de transferts de compétences mais nous avons également des diminutions, notamment pour le SDIS et les subventions. Il y a une augmentation de 30 000 € sur les charges financières, correspondant aux intérêts liés aux emprunts et à la ligne de trésorerie. Les dépenses imprévues diminuent de 16 400 €, quoi qu'à ce niveau-là, je pense qu'avec tous les frais de nettoyage qui vont avoir lieu à la suite des différentes manifestations récentes, nous devons certainement apporter quelques modifications.

Diapositive n°9 – « Recettes de fonctionnement » : Les recettes des services diminuent de 46 500 €, avec une diminution des recettes de cantine, de l'occupation du domaine public, puisque nous ne devons plus tenir compte de la location de la salle de la maison du temps libre, qui était utilisée l'année dernière par le Racing Club par exemple. Les salles situées au Centre Ernest Pérochon n'ont pas pu être louées non plus pendant une certaine période. Sur la ligne des impôts et taxes, nous prévoyons 6 118 000 €, soit une diminution de 30 000 €, qui s'explique par une baisse de la taxe sur l'électricité et un peu moins de perception de droits de place. Par ailleurs, nous nous sommes basés sur une stabilité de tout ce qui concerne la fiscalité directe, les taxes d'habitation et taxes foncières puisque l'Etat s'est engagé à compenser à l'euro près la suppression d'une part de la taxe d'habitation. Le FPIC doit également être maintenu. Les dotations et participations s'élèveraient à hauteur de 3 503 900 € pour 2018. Il nous avait été annoncé une suppression de la dotation nationale de péréquation qui finalement a été maintenue. Nous avons donc acté une décision modificative en mai pour rectifier cette ligne parce que nous avons un peu trop minimisé les dotations de l'Etat. Concernant les autres recettes, il y a une augmentation de 32 400 € par rapport à l'an dernier correspondant à des atténuations de charges, des produits financiers, des produits de gestion ainsi que le remboursement de personnel mis à disposition. Sur la ligne « production immobilisée », les 140 000 € concernent les travaux en régie.

Diapositive n°11 – « Dépenses de fonctionnement » : Globalement la répartition est à peu près la même que l'année dernière, les dépenses de l'administration générale augmentent légèrement parce que nous avons inscrit en subvention les bourses au permis de conduire qui l'année dernière étaient passées en frais divers. Pour la restauration scolaire, la somme inscrite correspond à la participation aux repas pour les écoles privées. Nous avons une diminution de la subvention destinée au commerce local. En effet, l'association étant toujours en veille, nous n'avons pas reconduit de subvention tout en gardant une petite part pour les animations de Noël et les différentes activités.

Jean-Paul GARNIER : Diapositive n°15 – « Répartition des dépenses par compétence » : Juste une petite remarque, les calculs automatiques, c'est bien, mais cela donne des arrondis qui ne reflètent pas toujours la réalité. En effet, en faisant le calcul de toutes les sommes dépensées, nous arrivons à 101 € et non 100 €.

Mme CLISSON : Diapositive n°16 – « Répartition géographique des dépenses d'investissement » : Les dépenses d'investissement s'effectuent majoritairement sur les principaux bâtiments du cœur de ville. De plus, les travaux de voirie et d'éclairage public se répartissent un peu sur tous les secteurs. Il y a également des travaux d'accessibilité prévus pour la Maison de Culture des Pays, au Palais des congrès, au Centre médico-psychologique situé rue du Marchioux, à la salle des Grippeaux ainsi qu'à la cantine de La Mara.

Diapositive n°17 – « Budget consolidé consacré aux services généraux » : Pour les services généraux, nous avons inscrit 4 107 600 € en fonctionnement et 880 000 € en investissement, dans lesquels nous retrouvons les 100 000 € de travaux d'AD'AP, les 200 000 € de travaux de rénovation de l'Hôtel de ville et de la communauté et les 350 000 € pour le cinéma. Il y aura également des travaux de mise en conformité pour 10 000 € et des achats

de matériel et matériel informatique pour 220 000 €. En fonctionnement, nous retrouvons la gestion des services publics : le cimetière, l'état civil, l'intendance, les assurances, l'énergie et les frais de personnel correspondants ainsi que des services supports communs : les finances, les ressources humaines, le service informatique, le service communication, à hauteur de 2 135 700 €.

Diapositive n°18 – « Budget consolidé consacré à la sécurité » : Le SDIS représente presque la moitié pour 324 000 €, nous avons également les charges de personnel pour 5 policiers, un agent de surveillance de la voie publique (ASVP) et une assistante administrative, donc au total les charges de personnel s'élèvent à 298 900 €. Ensuite il faut compter également l'entretien et la réparation du matériel, les fournitures, les vêtements et les équipements. Il n'y a pas d'investissement sur ce volet.

Diapositive n°19 – « Budget consolidé consacré à la restauration scolaire » : Sur la restauration scolaire, nous avons inscrit 670 900 € de fonctionnement dont 100 000 € pour l'achat des denrées alimentaires. Les frais de rémunération du personnel de restauration et de surveillance s'élèvent à 502 500 €. Il y a également 50 000 € d'investissement pour l'étude des travaux à prévoir à la cuisine centrale.

Diapositive n°20 – « Budget consolidé consacré à la culture » : En fonctionnement, nous avons inscrit 1 194 300 € dont 534 100 € de charge de personnel. Les autres charges couvrent le fonctionnement du service culturel et des équipements culturels. Nous retrouvons également les 200 000 € de subventions aux associations. En investissement, nous avons inscrit 800 000 € de travaux pour la restauration de l'église Saint-Laurent, 32 000 € pour la cheminée de la Maison du patrimoine et la passerelle du château et les frais d'études. Nous avons 16 000 € de travaux au Palais des Congrès et 5 000 € d'achat d'œuvres d'art pour le musée.

Diapositive n°21 – « Budget consolidé consacré au sport » : En fonctionnement, nous avons inscrit 439 000 €, correspondant au fonctionnement et à l'entretien des équipements sportifs et aux subventions aux associations. Les frais de personnel s'élèvent à 206 000 €. Nous avons inscrit 320 000 € en investissement dont 210 000 € pour le Parc des sports l'Enjeu et 110 000 € pour la rénovation de la toiture des Grippeaux.

Diapositive n°22 – « Budget consolidé consacré aux interventions sociales » : Ce budget ne comporte pas d'investissement. En fonctionnement, il y a la subvention au CCAS pour 79 500 €, les subventions aux associations pour 4 200 €, le fonds de solidarité logement pour 4 000 € sans oublier les frais d'eau et d'électricité et les frais relatifs à la Maison de la solidarité.

Diapositive n°23 – « Budget consolidé consacré à l'aménagement et aux services urbains » : Nous avons inscrit 1 911 600 € en fonctionnement et 1 710 000 € en investissement, avec notamment la requalification de la rue Salvador Allende pour 1 000 000 €, l'entretien de la voirie pour 300 000 €, l'éclairage public pour 100 000 €, les travaux du boulevard de l'Europe pour 200 000 €, une enveloppe pour la vidéo protection de 50 000 €, l'embellissement des espaces publics pour 30 000 €, les travaux dans le quartier Saint-Paul pour 10 000 € et l'embellissement des lieux publics pour 10 000 € également.

Diapositive n°24 – « Budget consolidé consacré au commerce » : Sur la ligne commerce, nous avons inscrit 94 100 € en fonctionnement, comprenant l'opération des assises du cœur de ville, la subvention de Festinoël pour 900 €, les animations « J'aime mon marché » ainsi que la location du local du cœur de ville. Nous avons également inscrit 30 000 € en investissement concernant l'étude sur le réaménagement des halles.

Diapositive n°33 – « Etat de la dette – Garantie » : Nous n'avons pas eu de nouvelle demande de garantie de dette en 2017, nous n'en avons pas eu non plus en 2016. Nous en avons seulement acté une à hauteur d'environ 100 000 € en faveur l'ancienne SA HLM.

Diapositive n°34 – « Ligne de trésorerie » : L'an dernier, nous avons déjà contracté une ligne de trésorerie à hauteur de 900 000 € dans l'attente des retours de TVA et les différentes subventions.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Diapositive n°35 – « Etat du personnel » : En ce qui concerne le personnel, nous avons 112 agents titulaires, soit 99,4 Equivalents temps plein sur des postes permanents au 1^{er} janvier 2018.

M. CHEVALIER : Le vote du budget d'une municipalité est sans aucun doute pour tous, le vote le plus important de l'année. En effet, il suffit de lire et d'explorer le budget pour comprendre et cerner les orientations politiques d'une majorité municipale. Le vote du budget permet d'entrevoir la vision que possède l'exécutif sur la ville pour les années à venir. Le budget est donc la fondation sur laquelle repose l'ensemble des décisions qui engagent l'action municipale. Nous pourrions alors résumer cela par une figure de style qui est devenue un grand classique : « Montre-moi ton budget, je te dirai qui tu es ».

Suite à une communication très importante, concernant la politique municipale en faveur du centre-ville de Parthenay et concernant la démarche « La Culture et vous », nous nous attendions très logiquement à en voir la concrétisation sur le budget 2018. Une question nous vient alors à l'esprit : « est-ce que la municipalité, après le travail de réflexion sur ces deux sujets, transforme l'essai en y mettant les moyens financiers nécessaires ? ». Nous allons essayer d'apporter des éléments de réponse à cette question.

Tout d'abord concernant la redynamisation du centre-ville, nous considérons, comme vous, que cette thématique est prioritaire et qu'elle fait l'unanimité au sein de la population. Le centre-ville doit redevenir le

poumon commercial de la ville et ce n'est pas qu'une question d'attractivité économique, c'est aussi une question d'image pour la capitale de la Gâtine. Cependant, nous nous interrogeons sur la transformation des paroles en actes concrets et visibles à la fois pour la population et les commerçants. A lire le budget, rien n'apparaît clairement concernant une volonté affichée de mettre en place des actions ou des projets qui participeraient à la redynamisation du centre-ville. Les assises étaient une très bonne initiative, mais que se passe-t-il ensuite ? Lorsque nous lisons le document sur le BP 2018, nous ne pouvons qu'être interloqués sur la part du commerce local, concernant la répartition des dépenses par compétence sur la fameuse affiche du 100 € : 1% est consacré au commerce local. Nous ne pensons pas que cela est démonstratif d'une volonté incitative dans ce domaine.

Puisque nous votons le budget, restons dans les chiffres. Au BP 2018, les dépenses d'investissement concernant l'action économique et le commerce local, passe de 66 000 € en 2017 à 30 000 € en 2018. Encore une fois, cela ne reflète pas le souhait affiché de faire du centre-ville une priorité. Vous pourriez éventuellement me répondre que l'argent ne fait pas tout, que vous comptez aussi sur la bonne volonté des commerçants et de la population pour œuvrer ensemble à la redynamisation du centre-ville. Nous pensons effectivement que l'un n'empêche pas l'autre. Je dirais même que l'un et l'autre sont étroitement liés pour réussir ensemble à redonner vie au centre-ville. Je me permets de rappeler aussi que l'association des commerçants du centre-ville est en veille depuis de nombreux mois, cela montre que tout ne va pas de soi : la communication, aussi bonne soit-elle, ne suffit pas.

Enfin, même si nous le répétons régulièrement, s'inspirer de ce qui fonctionne ailleurs, n'a rien de déshonorant. Afin de rendre attractif le fait de tenir ouvert un commerce en centre-ville de Parthenay, une politique fiscale d'incitation à la baisse des loyers serait souhaitée. Nous pensons qu'une taxe sur les baux commerciaux vacants participerait aussi à cette volonté commune de redynamiser le centre-ville. Suite à la présentation qu'avait fait M. THIRIOUX, nous avons pu constater tous ensemble que certains loyers sont bien trop chers. La ville de Niort a mis en place cette politique fiscale avec succès, la ville de Parthenay peut donc le faire également.

Pour finir sur cette thématique du commerce local, nous allons être très concis concernant les Halles, deuxième pôle commercial du centre-ville. Concis car, comme les commerçants, nous sommes lassés par le discours des vœux à leur encontre, qui annonce chaque année un report des travaux. Comme nos commerçants, nous sommes aussi lassés par la petite compensation annuelle de nettoyage ou de peinture pour aider à patienter. Alors comme les commerçants, nous sommes aussi bien éduqués et nous resterons mesurés dans nos propos, mais nous ne croyons plus pour ce mandat à la belle promesse de campagne de rénovation des Halles de Parthenay. Force est de constater que derrière la notion de priorité, les définitions peuvent diverger entre les uns et les autres. Qu'en est-il concernant la politique culturelle de la ville ? Encore une fois, il est important de le souligner. La démarche « La Culture et vous », qui a permis la réalisation du document d'orientation culturelle, était une initiative vitale pour la politique culturelle de Parthenay. Nous y avons tous et toutes participé, élus et associations, dans un esprit constructif et avec une volonté positive : celle de rassembler au lieu de diviser. Il y a donc consensus sur ce sujet. Ce préalable nécessaire étant dit, pour enlever toute ambiguïté, tous les propos qui vont suivre, nous aurions encore souhaité comme pour le centre-ville, que dans le BP 2018, un projet apparaisse afin de concrétiser tout ce long et pertinent travail de réflexion. Même si nous gardons en mémoire l'échec du Sacré Festival, désormais, les conditions semblent réunies pour pouvoir mettre en œuvre un nouveau festival dédié à la culture et porté par la municipalité. Mais pour cela, il faudra se résoudre à accepter d'y mettre le prix sans que ce soit au détriment des associations culturelles de la ville, chacun comprendra à quoi je fais allusion.

Être ambitieux pour la culture à Parthenay, c'est aussi être en capacité d'investir pour la culture. Un autre sujet très important fut esquissé lors du Conseil municipal consacré au Débat d'orientation budgétaire 2018. Il est apparu une ligne de 50 000 € sur la vidéo surveillance ou la vidéo protection selon le sens que nous voulons donner à ce dispositif de sécurité publique. Avant de débloquer des fonds, nous vous demandons de lancer une large consultation avec la population afin de permettre un débat contradictoire sur cette thématique lors d'un prochain Conseil Municipal. Il se développerait sur Parthenay un fort sentiment d'insécurité. Alors, parlons-en tous ensemble pour agir avec bon sens et surtout de manière dépassionnée.

Avant de conclure mon propos, nous ne pourrions pas évoquer le budget 2018 sans parler de la dette de Parthenay. Ne cherchez pas une hypothétique contradiction entre ce qui a été dit auparavant et ce qui va suivre sur ce sujet, il n'y en a pas et je vais m'en expliquer. Oui, pour développer la ville, il faut investir et lorsqu'on investit, on s'endette pour un temps. Oui, l'endettement est donc parfois nécessaire. Oui, nous sommes bien évidemment pour le développement de la ville de Parthenay, donc favorables à l'investissement. Néanmoins, notre responsabilité d'élus est aussi de veiller à ce que notre dette ne soit pas trop importante parce que ce serait au détriment des parthenaisiens dans le futur. Nous, les élus, nous ne sommes que de passage même si parfois certains passages peuvent être plus longs pour certains que pour d'autres, pour les habitants c'est bien différent. Nos décisions ont des impacts sur le long terme concernant toute la population, ne l'oublions pas. Quelques chiffres : en 2010, la dette par habitant à Parthenay s'élevait à 114 €, en 2014, elle s'élève à 413 € et elle s'élèverait à 1 000 € fin 2019. N'oublions pas non plus d'ajouter à la dette de la collectivité la ligne de trésorerie souscrite

récemment pour un montant d'1 500 000 €. Et n'occultons pas non plus ce que nous pourrions nommer la dette souterraine, celle qui concerne les travaux à réaliser en particulier dans les bâtiments publics et sur la voirie.

Au regard des éléments factuels évoqués précédemment, nous pouvons donc observer que le budget 2018 est celui qui, depuis le début du mandat, acte l'accroissement de l'endettement des parthenaisiens. La dette par habitant a plus que doublé depuis 2014, nous vous demandons donc d'être très vigilants, pour le restant du mandat, dans le choix des investissements et de vos priorités, pour pouvoir continuer à œuvrer sur le développement de la ville après 2020.

En revanche, concernant les dotations de l'Etat, soyons rassurés et rassurons les habitants de Parthenay, la catastrophe annoncée sur leur baisse n'a pas eu lieu. En effet, en cumulant l'ensemble des dotations en 2017, la ville de Parthenay a obtenu une dotation globale de 18 911 €, supérieure aux mêmes dotations de l'année 2014, nous ne pouvons donc que nous en réjouir. Par conséquent, en cohérence avec nos arguments obtenus lors des différents débats d'orientation budgétaire depuis 2014, en adéquation et fidèles avec le projet global que nous avons porté pour Parthenay durant la campagne municipale, répétant régulièrement que nous aurions fait des choix d'investissement différents des vôtres pour améliorer le quotidien des parthenaisiennes et des parthenaisiens, nous nous opposerons au vote de ce budget. Merci pour votre écoute bienveillante.

M. le Maire : De mon côté, je souhaitais remercier le service finances et Mme CLISSON en tant qu'adjointe pour l'établissement de ce budget, c'est toujours un acte important, vous l'avez justement rappelé. C'est même un acte majeur dans un mandat parce que c'est ce qui va permettre à la fois dans sa préparation et dans son exécution, la politique de la municipalité. Le niveau d'exécution est très important également et il est effectivement déterminé par ce document toute cette année 2018, comme les années précédentes.

Effectivement, nous ne sommes pas sur les mêmes positions, sans faire de jeu de mot, puisque nous sommes en charge de faire fonctionner une ville, des services et que la ville s'intègre dans une Communauté de communes, monte des projets et doit aller chercher des subventions pour réaliser des investissements. J'ajouterais également qu'un budget ne se mesure pas simplement à deux sujets, ou à deux secteurs ou à deux politiques, c'est un global. Je ne sais pas si on peut réellement porter un jugement sur un budget, pour le qualifier de bon ou de mauvais. Un budget s'évalue sur la totalité, à la fois sur le patrimoine, la culture, la voirie, les équipements, la politique sociale, c'est l'ensemble qu'il faut prendre en compte et non pas simplement deux éléments. Cependant, j'apporterais quand même des éléments de réponse à vos remarques parce que cela me paraît important. Vous dites que vous auriez agi plus que nous sur tel et tel volet, mais en êtes-vous certain ? Nous, nous sommes en charge de la totalité des politiques municipales.

Sur les deux éléments politiques que vous évoquez, et sur lesquels selon vous, nous n'agissons pas, je vous répondrai que nous nous basons sur une démarche de concertation dite participative qui consiste à associer l'ensemble des acteurs, parce que la revitalisation des centres-villes est vraiment un enjeu de société. Vous avez reconnu que les assises étaient une bonne idée et je souscris bien volontiers à ce compliment. Nous constatons effectivement que le gouvernement actuel, tout comme le précédent d'ailleurs, s'est emparé de cette thématique et a souhaité mettre en place une politique d'aide. Nous avons donc répondu à l'appel à projet national, la ville de Bressuire et celle de Niort l'ont fait aussi, pour être accompagné par le gouvernement dans le développement de cette politique. Mais, il faut bien avoir en tête que c'est un travail de longue haleine. Beaucoup de choses ont été réalisées et continueront d'être réalisées sur l'urbanisme et sur l'accompagnement des commerçants. Nous avons d'ailleurs un service spécifiquement dédié à cette action, employant trois personnes, un responsable urbanisme, un médiateur centre-ville et un développeur de centre-ville. Il n'y a pas beaucoup de villes qui accompagnent les commerçants pour justement les aider à mettre en valeur leurs produits, leurs vitrines, trouver de nouveaux commerçants pour s'installer en centre-ville. Juste un exemple, et cela vous paraîtra peut-être anecdotique, mais c'était un vrai défi, il y avait quasiment 60 % de commerçants des halles qui partaient à la retraite et aujourd'hui, sur les 24 bancs, il n'y en a que deux de disponibles. L'ensemble des autres bancs a trouvé un successeur. C'est un vrai défi qui a été relevé par le service du commerce local parce que cela n'a pas été facile de trouver de nouveaux commerçants. Il y a donc de nouvelles activités qui rencontreront leur client et leur marché parce que les halles globalement fonctionnent plutôt bien. Concernant leur rénovation, je ne peux pas vous le promettre mais c'est une réelle volonté que nous avons, qu'elle se réalise ou en tout cas s'engage d'ici la fin de ce mandat. Nous avons malheureusement rencontré différentes péripéties sur lesquelles nous avons souvent débattu mais nous espérons que lors de cette année 2018, l'étude puisse être engagée et qu'en 2019, les Halles fassent l'objet de travaux. Mais le commerce reste bien une priorité pour les élus de Parthenay pour l'année 2018.

La deuxième thématique que vous avez souhaité mettre en avant porte sur la culture. A ce sujet, je ferai juste une parenthèse sur l'échec selon vous du Sacré Festival que vous avez évoqué. Le Sacré Festival n'est pas un échec, au contraire, c'est une vraie réussite. Je mesure le succès d'une animation ou d'une offre culturelle par la présence du public et incontestablement, ce festival a rencontré un public important. Il y a eu effectivement une levée de boucliers des associations culturelles considérant qu'elles n'avaient pas été suffisamment associées et c'est d'ailleurs pour cela qu'une nouvelle démarche a été engagée. Je vous remercie d'ailleurs d'y avoir participé

les uns et les autres de manière tout à fait importante parce que c'était du temps de réunion et de concertation et nous arrivons maintenant à une étape pour nous faire repartir d'un bon pied. Je dénie donc le terme d'échec parce que ce n'est pas ce qui qualifie le Sacré Festival.

Le dernier point que vous avez souligné concerne l'endettement. Cela est toujours une problématique. Il n'y a pas une multitude de façons de procéder, soit nous empruntons, soit nous augmentons les impôts, soit nous ne faisons rien. Nous n'avons pas choisi de ne rien faire, nous avons choisi de maintenir les taux et donc de ne pas augmenter les impôts. A partir du moment où nous nous lançons dans des investissements structurants, nous engageons les finances de la collectivité. Par exemple, pour le Parc des sports l'Enjeu, l'argent que nous avons engagé sur ce projet, nous ne l'avons pas fait sur d'autres projets. C'était nécessaire et ce qui a été présenté tout à l'heure par le service des sports démontre la fréquentation et la satisfaction des usagers, et nous en sommes tous conscients, il faut bien reconnaître que c'était un bon investissement. Mais effectivement, cet investissement a des conséquences financières pour aujourd'hui, demain et après-demain. Il faut bien réfléchir à quoi sert une dette. Une dette c'est fait pour investir pour les générations suivantes, parce que c'est un investissement que nous faisons pour environ 3 à 4 décennies. Ce n'est donc pas illogique que la dette d'aujourd'hui soit aussi payée par la génération qui vient puisque c'est aussi elle qui va bénéficier de l'équipement. Cela me semble assez cohérent. Nous arrivons sur des niveaux d'endettement par habitant conformes à la strate de la population à laquelle nous appartenons puisque globalement pour la strate de notre population, l'endettement moyen par habitant s'élève à 900, voire 1 000 €. Nous sommes situés dans cet ordre de grandeur. Nos investissements sont donc conformes à ce que nous aurions pu réaliser. Effectivement, les années précédentes, nous avons choisi l'autofinancement parce que c'était un choix délibéré de financement des investissements, maintenant les taux sont relativement faibles et permettent d'investir et de s'endetter sur des montants raisonnables.

Voilà ce que je souhaitais dire pour justifier ce budget, qui est un budget dynamique, poursuivant les investissements, ce qui est incontournable pour que Parthenay tienne son rang et que la population puisse continuer à se développer et aussi qu'au sein de la Gâtine, Parthenay joue son rôle de ville-moteur et de ville-centre comme elle le fait au sein de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

Je vous remercie d'avoir participé les uns et les autres et particulièrement les membres de la commission finances pour l'établissement de ce budget.

* Adopté avec 23 voix pour et 7 voix contre

o0o

4 - OUVERTURE D'UNE NOUVELLE AUTORISATION DE PROGRAMME ET ACTUALISATION DES AP/CP EXISTANTS

Mme CLISSON : Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde des crédits.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les articles L 2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'année N ne tient compte que des crédits de paiement de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunts).

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire. Elles sont votées par le Conseil Municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple).

Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'actualiser les autorisations de programme et crédits de paiement existants indiqués en pièce jointe,
- d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme pour les travaux d'étanchéité et de couverture de la salle de sports « les Grippeaux » d'un montant de 220 000 €.

Mme CLISSON : Pour l'église Saint Laurent, l'autorisation de programme diminue de 358 000 € parce qu'il y a eu des travaux qui ont pu être faits sur place et qui ont coûté moins cher que prévu. Pour l'Hôtel de ville et de la communauté, nous avons ajouté 480 000 € sur le montant global de l'autorisation de programme. C'est un budget qui n'est pas simple à constituer, il y a eu des frais supplémentaires, dus à des obligations imposées par l'architecte des bâtiments de France, et notamment la mise en place d'un ascenseur. Nous avons donc été obligés d'augmenter le montant pour un total de 1 080 000 €. Concernant le Palais des congrès, le montant de l'autorisation de programme pour 2018 correspond à des travaux à effectuer dans le bureau des agents qui travaillent à l'entrée du Palais des congrès, l'installation d'une boucle magnétique et il faut également installer le point d'accès à internet. Pour la rue Salvador Allende, nous avons ajouté 110 000 € sur le montant global de l'autorisation de programme correspondant à des frais de maîtrise d'œuvre qui n'avaient pas été comptés au départ. Nous ouvrons également un nouveau programme pour les travaux de couverture et d'étanchéité de la salle des sports des Grippeaux, estimés à 220 000 € et qui dureront deux années, soit 110 000 € sur 2018 et 110 000 € sur 2019.

Mme PROUST : Nous modifions des montants, nous en actualisons également, et nous modifions également des durées mais cela n'est pas signifié. Par exemple, les travaux à réaliser dans le quartier de Saint-Paul étaient calculés sur 3 ans en 2016, maintenant ils sont calculés sur 5 ans. Pourquoi n'en faisons-nous pas état ?

Mme CLISSON : Nous avons laissé un montant de 160 000 € que nous utiliserons ou pas suivant les travaux à réaliser.

Mme PROUST : Ce que je voulais souligner c'est que nous modifions la durée de l'autorisation de programme.

Mme CLISSON : Pour celle-ci, oui, en effet.

Mme PROUST : Est-ce normal que la durée des autorisations de programme ne soit pas la même que le financement des projets afférents ? Par exemple, pour la mise aux normes des espaces verts, l'autorisation de programme dure 2 ans et le financement dure 3 ans.

Mme HERAULT, responsable du service finances : Au départ, c'était prévu sur cette durée, mais vous ne délibérez pas sur la durée mais sur l'autorisation de programme et les crédits de paiement, donc vous pouvez allonger la durée selon l'avancement des travaux.

Mme PROUST : Nous ne devrions pas délibérer sur les durées ?

Mme HERAULT : Non pas sur les durées, elles sont inscrites à titre indicatif.

Mme PROUST : D'accord.

* Adopté avec 23 voix pour et 7 voix contre

O
O O
O

RESSOURCES HUMAINES

5 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Dans le cadre du recrutement du nouveau développeur centre-ville, avec une modification dans les missions de ce poste, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} mars 2018.

Le poste actuel vacant d'attaché sera supprimé après avis du Comité Technique.

M. BAUDOIN : J'aimerais savoir quelles sont les missions de cette personne et le temps qu'elle consacrerait au développement du centre-ville. Je vous pose cette question parce que j'ai été approché par une commerçante, qui aurait soi-disant fermé son commerce après diverses tracasseries avec la municipalité. C'est la dame qui avait le magasin de fleurs en face de la sous-préfecture.

Mme CHARPRENET : Le poste de développeur de centre-ville est un poste à temps complet, qui consiste à s'occuper des demandes des commerçants, du développement des commerces, de l'embellissement du centre-ville mais aussi d'assurer l'interface entre les commerçants et la municipalité. C'est vraiment un poste à plein temps qui sera accompagné par un service civique.

Mme PROUST : En quoi consiste les modifications des missions de ce poste ?

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Cette personne va également prendre les missions de placier pour le marché du mercredi.

Mme PROUST : Donc là où il y avait un développeur à temps plein chargé du développement du centre-ville, nous avons maintenant un poste amputé d'un certain temps pour remplir les missions de placier.

Mme CHARPRENET : C'est un poste à plein temps sur le commerce. Il comporte le développement des Halles, ce qu'elle a parfaitement bien réalisé depuis sa prise de poste puisqu'effectivement elle a trouvé de nouveaux commerçants non sédentaires pour remplacer les départs en retraite. Elle a également développé les logos et les enseignes, elle a aussi mis en place les nettoyages etc... Le travail au niveau des Halles est donc réalisé de façon complète et effectivement elle prendra en charge les commerçants du centre-ville puisque c'est une mission qui entre dans l'activité de commerce qu'elle gère.

M. le Maire : Auparavant, c'était l'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) qui remplissait les missions de placier. Donc finalement, il ne travaillait sur ces missions qu'une demi-journée par semaine, afin notamment de poser les barrières le matin et de les enlever le soir, pour placer les commerçants également, en sachant qu'il y a 90 % d'abonnés à Parthenay.

Mme CHARPRENET : Cette personne s'occupe également de placer les commerçants de passage qui arrivent sur le marché le matin, ensuite elle fait le tour puis elle installe ceux qui viennent faire des demandes ponctuelles.

Mme PROUST : C'est du temps pris pour une mission qu'elle ne gérait pas auparavant.

Mme CHARPRENET : Cela reste du domaine du commerce de centre-ville. Nous savons bien que l'importance de la fréquentation du marché a des conséquences sur le commerce du centre-ville. C'est donc une mission complémentaire au développement du centre-ville.

Mme PROUST : C'est effectivement un rôle important mais qui était réalisé par quelqu'un d'autre avant.

Mme CHARPRENET : Seulement pour le mercredi matin. Je pense que le poste sera bien tenu, que ce soit pour les commerçants sédentaires ou les commerçants non sédentaires.

M. DEVAUD : Je pense que c'est important que la personne qui s'occupe des commerçants du centre-ville s'occupe également du marché puisque cela fait partie intégrante de l'animation du centre-ville. Parce que si demain, il y a la possibilité de développer le centre-ville du côté des Halles, cela me paraît important d'assurer une bonne transversalité entre les commerçants non sédentaires et les commerçants sédentaires de manière à irriguer au maximum le centre-ville et à créer cette attractivité recherchée au quotidien à Parthenay.

* Adopté à l'unanimité

O
O O
O

URBANISME ET HABITAT

6 - COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2017

M. ROUVREAU : Vu l'article L. 2143-3 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 31 mars 2016, actant la mise en place d'une Commission Intercommunale d'Accessibilité ;

Considérant que par souci de cohérence et de travail en commun, la Ville de Parthenay a délibéré le 24 mars 2016 pour le transfert des missions de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA), via une convention ;

Cette commission, composée de représentants de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, de la Ville de Parthenay, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville a pour missions :

- de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- d'établir un rapport annuel présenté en Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine, en Conseil municipal de Parthenay et diffusé aux autres Conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes,
- de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- de tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Lors de la réunion plénière de la commission intercommunale pour l'accessibilité du 1^{er} décembre 2017, le rapport annuel 2017 a été exposé. Celui-ci doit être également présenté et approuvé en Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine et en Conseil municipal de la Ville de Parthenay.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport annuel de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité pour l'année 2017.

M. ROUVREAU : Cette commission fonctionne avec deux niveaux de réunions : la commission intercommunale qui se réunit en plénière ainsi que trois groupes de travail thématiques, un qui s'occupe du « cadre bâti », un autre des « déplacements » et un troisième en charge de « la vie quotidienne et citoyenne ». Nous avons organisé trois plénières en 2017, une au mois d'avril pour lancer la réflexion sur le moment fort que nous avons vécu au mois de novembre, une autre au mois de juin pour organiser cette manifestation et une dernière le 1^{er} décembre pour dresser le bilan de l'année écoulée.

Les trois groupes de travail se sont réunis à plusieurs reprises autour de dossiers plus opérationnels comme cela avait été souhaité dans le rapport annuel de l'année 2016. Concernant la voirie, il avait été proposé que la Commission s'affiche comme potentiellement une assemblée consultative pour les communes qui réalisent des travaux dans le cadre de leur PAVE. L'objectif étant d'informer, de sensibiliser et de former les élus et les agents communaux sur la question de l'accessibilité et du handicap afin de changer le regard et les pratiques. Deux communes nous ont demandé l'avis de la commission, la commune de La Chapelle-Bertrand pour un aménagement sur le pourtour de la salle des fêtes et de la mairie ainsi que la commune de Parthenay pour analyser les préconisations visant à améliorer le quotidien des personnes à mobilité réduite dans le cadre de la construction du Parc des sports l'Enjeu. Des travaux d'aménagement ont eu lieu à la halte-garderie Galipette à Secondigny, consistant principalement en une mise aux normes accessibilité ainsi qu'au centre multi accueil Les Lucioles. Sur Parthenay, nous avons réalisé des travaux à la Maison du temps libre, à la salle omnisports de l'Ecole Normale ainsi qu'à la salle omnisports des Grippeaux, et bien sûr nous avons réalisé la construction du Parc des Sports l'Enjeu.

Le vendredi 2 novembre, a eu lieu la manifestation appelée « Ensemble, on s'dit cap », consistant en une journée de sensibilisation en faveur des agents techniques et d'accueil de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et des communes membres. Toutes les communes n'ont pas pu participer, parce que pour les petites communes lorsqu'il n'y a qu'un agent c'est compliqué de le laisser partir. Nous allons donc réfléchir pour l'année prochaine à délocaliser la manifestation dans ces communes pour leur proposer et leur montrer les petites techniques en lien avec les personnes handicapées. Pour rappel, nous avons déjà organisé lors de l'ancienne Communauté de communes de Parthenay, des journées de sensibilisation pour les agents qui étaient en lien avec des personnes à mobilité réduite et qui avaient été fortement appréciées à l'époque.

Le groupe « vie quotidienne et citoyenne » a travaillé à développer la considération des personnes handicapées comme un citoyen à part entière. C'est le leitmotiv qui anime ce groupe de travail. C'est vrai qu'aujourd'hui, les questions d'accessibilité sont souvent axées sur les bâtiments et les transports. Donc, ce groupe de travail a la mission de mettre l'accent sur les aspects de la vie de tous les jours et de considérer que les personnes en difficultés motrices ou autres puissent vivre comme tout le monde. Pour ce faire, il semble nécessaire aux membres du groupe de changer le regard porté sur le handicap, de réinsister sur les cadres réglementaires, de laisser la parole aux personnes en situation de handicap, de faire avec elles et non faire à leur place, de communiquer de façon accessible à un plus grand nombre, d'informer sensibiliser et former à la différence et d'inciter à plus de civisme. Il faut savoir que la voiture stationnée un laps de temps sur un trottoir peut énormément gêner une personne en difficulté motrice. L'action « Ensemble on s'dit cap » du mois de novembre a été révélatrice pour certains agents et certains élus qui ont pris la place des personnes en difficulté sur un cheminement rejoignant le Palais des congrès au Parc des sports l'Enjeu. Cela semblait pourtant assez simple, et rien qu'en réalisant ce déplacement en fauteuil roulant, nous nous sommes rendus compte des contraintes et des difficultés vécues au quotidien par les personnes handicapées. Nous avons tous un travail à faire à ce niveau-là.

L'événement du mois de novembre a vraiment été un moment fort pour les personnes handicapées qui avaient pris part à l'organisation de ces deux journées avec la ville et la Communauté de communes. Elles ont fortement apprécié cette opération et souhaiteraient que nous la reconduisions pour 2018. Nous n'avons pas encore décidé du lieu de la manifestation mais nous souhaiterions que cela se passe sur une autre commune. Nous proposerons de nouveau une activité pour faire découvrir et aider ces personnes à mobilité réduite.

M. BOIVIN : Une idée a été proposée pour renouveler ce temps de rencontre, en 2018, ce serait de soumettre également un temps festif. Nous parlons souvent de journées de sensibilisation et cela peut paraître officiel et pompeux alors qu'en proposant une approche festive ou culturelle, cela permettrait peut-être de rassembler des publics de différents horizons et de sensibiliser autrement que par une démarche académique et officielle ou institutionnelle. C'est une proposition qui a été soumise par les personnes à mobilité réduite lors de la dernière commission. Les réflexions ne sont pas encore arrêtées, nous en discutons toujours.

Il serait bien de réinsister sur le fait que l'ensemble des agents participe à cette journée de sensibilisation parce que cette année, il y avait beaucoup d'absents. Peut-être que nous pourrions passer par une signalétique, effectivement la commission travaille sur des problèmes concrets et elle a vraiment envie d'agir sur le quotidien. Même en interne, nous pouvons aussi mettre en place des petites choses parce que c'est vrai que l'accessibilité concerne entre autres la rénovation de l'Hôtel de ville et de la communauté, avec des coûts importants, mais cela peut aussi passer par la taille d'un buisson pour accéder à une boîte à livres, travail qui peut s'effectuer en régie.

Nous pouvons donc agir à différents niveaux, il y a des grandes actions mais il y a aussi des petites actions du quotidien, qui parfois relèvent simplement du bon sens et du civisme de chacun, parce que nous sommes tous égaux et avant tout, nous sommes tous citoyens.

M. ROUVREAU : Merci M. BOIVIN. Je souhaiterais ajouter également que dans le cadre de la Culture et vous, nous avons rencontré le collectif Gonzo qui intervient dans les écoles pour apprendre la langue des signes aux élèves et je sais que nous avons également émis l'hypothèse d'intervenir dans les écoles dans le cadre de ces journées « Ensemble on s'dit cap ». Peut-être pourrions-nous travailler en coopération avec eux, peut-être pas dès 2018, mais nous allons travailler pour avancer dans ce sens.

* Adopté à l'unanimité

o0o

7 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Mme LAMBERT : Vu l'article L. 213-3 du code de l'urbanisme, permettant au Conseil Communautaire compétent en termes de planification de déléguer le droit de préemption urbain à d'autres collectivités territoriales notamment les communes membres de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ;

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2017, actant les statuts modifiés de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et actant la prise de compétence « plan local d'urbanisme et documents en tenant lieu et carte communale » ;

Vu la délibération en date du 25 janvier 2018, par laquelle la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a instauré le droit de préemption urbain sur les zones U et AU identifiées dans le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2014 accordant des délégations d'attributions au Maire conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'exercice de ce droit de préemption a, par la même délibération, été délégué à la commune de Parthenay sur le périmètre ci-avant défini, à l'exception des zones dédiées à l'implantation d'activités économiques et des zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;

Considérant que l'enjeu pour la commune de Parthenay est de disposer du droit de préemption urbain pour ses projets d'aménagement ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la délégation du droit de préemption urbain consenti par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine :
 - sur les zones du Site Patrimonial Remarquable,
 - sur les zones U et AU identifiées dans le Plan Local d'Urbanisme à l'exception des zones dédiées à l'implantation d'activités économiques et des zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.
- de modifier la 9^o délégation donnée au Maire par délibération du 4 avril 2014 comme suit « d'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption urbain délégué sur les zones définies ci-dessus ».

* Adopté à l'unanimité

o0o

8 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ACTUALISATION DES TARIFS 2018

Mme LAMBERT : Par délibération en date du 14 décembre 2017, le Conseil Municipal a voté les tarifs d'occupation du domaine public applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

Afin de simplifier l'organisation de l'accueil des industriels forains dans le cadre des fêtes foraines, il est proposé au Conseil Municipal : :

- d'instaurer un forfait par manifestation, d'utilisation de l'énergie électrique liée à l'occupation du domaine public comme suit :

- Forfait petit métier (barbe à papa...) : 10 €
- Forfait manèges < à 100 m² : 50 €
- Forfait manèges > à 100 m² : 80 €

- de dire que ces tarifs seront applicables à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

* Adopté à l'unanimité

O
O O
O

QUESTIONS DIVERSES

Le compte rendu sommaire du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du 16 février 2018 au 1er mars 2018.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le MAIRE ;

Les MEMBRES ;